

Avis de santé publique **intérimaire** aux municipalités

Vague de chaleur

Sherbrooke, le 26 mai 2020

ÉTAT DE SITUATION

La sécurité civile du CIUSSS de l'Estrie – CHUS est actuellement en phase d'ALERTE puisqu'Environnement Canada a émis une prévision s'approchant des critères liés à une vague de chaleur extrême à partir d'aujourd'hui, mardi 26 mai 2020.

Dans le contexte actuel de pandémie, plusieurs mesures ont été mises en place afin de diminuer la propagation du virus dans la communauté. Cependant, plusieurs de ces mesures ne correspondent pas aux mesures de prévention généralement mises en place lors d'une vague de chaleur. Les municipalités peuvent jouer un rôle important pour mitiger les effets de la chaleur, notamment auprès de la population plus vulnérable lors d'épisode de chaleur extrême. Les municipalités doivent par conséquent adapter leurs actions en contexte de pandémie.

Étant donné que la vague de chaleur attendue pourrait durer quelques jours, voici des recommandations intérimaires pour vous soutenir dans la gestion de cet épisode de chaleur. **Cependant, considérant le fait que cette vague de chaleur arrive très tôt dans la saison et que les consignes sanitaires dans le contexte de la pandémie sont présentement en discussion, il est possible que ces consignes soient ajustées dans les prochains jours. S'il s'avère que des changements sont apportés, un nouvel avis vous sera transmis.**

RECOMMANDATIONS

Une boîte à outils s'adressant aux municipalités est disponible au lien suivant : <https://www.santeestrie.qc.ca/soins-services/conseils-sante/environnement-sains-securitaires/chaleur-extreme/municipalites/>

En attendant la mise à jour de cette boîte à outils (adaptation au contexte de la pandémie), il faut prendre en considération les recommandations suivantes lors de l'application de mesures de prévention en contexte de vague de chaleur extrême.

Accès à un lieu climatisé

1. Durant les heures les plus chaudes de la journée (12 h à 21 h), on recommande l'ouverture de certains lieux publics climatisés désignés (ex : bibliothèques, aires communes des centres d'achats, etc.), et ce, même en contexte de pandémie. L'utilisation de lieux privés fermés ou moins achalandés en raison de la pandémie peut aussi être envisagée (ex : cinéma, hôtels). Un aménagement devrait être prévu afin de respecter les consignes sanitaires en vigueur notamment la distanciation physique, l'aération et le nettoyage des lieux (www.inspq.qc.ca/covid-19). Ces lieux ne devraient pas être fréquentés par des personnes atteintes de la COVID-19 ou ayant des symptômes compatibles avec celle-ci.

Accès aux piscines publiques

2. Présentement, il n'est pas recommandé de permettre l'accès aux piscines publiques et jeux d'eau.
Chez les adultes, ceux-ci devraient être invités à prendre une douche ou un bain frais aussi souvent que nécessaire ou de rafraîchir leur peau plusieurs fois par jour avec une serviette mouillée.
Chez les bébés et les enfants, les parents devraient être invités à rafraîchir leur peau plusieurs fois par jour avec une serviette mouillée ou de leur faire prendre un bain frais aussi souvent que nécessaire.

Rejoindre les populations vulnérables

3. Des opérations de démarchage (porte-à-porte) afin de diffuser de l'information ou des consignes, ou encore de repérer des personnes davantage à risque de souffrir de la chaleur, sont toujours possibles auprès des citoyens, notamment ceux dans des zones avec îlots de chaleur ou ayant des vulnérabilités de santé ou sociales. Il faut cependant adapter celles-ci afin de respecter les consignes sanitaires en vigueur (camion porte-voix, appels automatisés, etc.).

Si cet avis intérimaire soulève des interrogations de votre part, n'hésitez pas à communiquer avec nous par courriel à environnement.agence05@ssss.gouv.qc.ca

Nous vous remercions de votre collaboration à protéger la santé de tous.



Alain Poirier, MD, MSc, FRCPC
Directeur de santé publique de l'Estrie

AP/sg